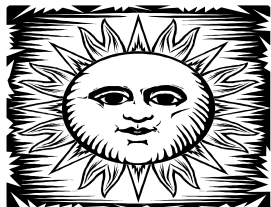


A SUD



LE SOLEIL BRILLE

LA DESTRUCTION DES HOMMES

Lorsque qu'on dit que tel ou tel DET est un véritable fumier, on va tout de suite nous en fermer dans le rôle d'éternels contestataires.

Et pourtant... Il y a quelques temps, à l'Enseigne, plusieurs collègues de plus de 50 ans, ont eu de graves ennuis cardiaques. Évidemment, cela n'avait aucun rapport avec leurs conditions de travail, nous a t'on dit.

Il y a 2 mois, un collègue « jeune retraité » de la distri, « grand sportif » (10.000 km de vélo par an) a subi une série d'infarctus. Il avait quitté le boulot un peu contraint, rongé par le stress et l'angoisse, entretenus par un DET du département qui accumule mois après mois,

les procédures judiciaires en son encontre.

Soigné à Bois Gibert, le collègue doit désormais ré apprendre à vivre en essayant de faire « passer à l'as » ces années de pressions managériales.

Mais à part ça, tout va bien à La Poste et la machine continue à broyer les femmes et les hommes qui la font fonctionner. Ni oubli, ni pardon...

MERCATO ESTIVAL :

La Poste Niveau Ligue des Champions...

Du LICENCIEMENT!

Philippe Dorge, directeur des ressources humaines de PSA Peugeot Citroën, rejoindra le Groupe La Poste, début septembre 2015, a annoncé le groupe automobile jeudi 25 juin dans un communiqué.

Il deviendra au sein du groupe public directeur général adjoint chargé de la branche services, courriers et colis.

Selon Le Monde, La Poste, qui est aussi la première société de services de proximité en France, propose au gouvernement de transformer près d'un millier de ses bureaux de poste répartis sur le territoire en maisons de services publics.

Entré chez PSA en 1990, M. Dorge a piloté à partir de 2013 le processus houleux de fermeture de l'usine d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) et le vaste plan social (14.800 emplois!) engagé par le groupe automobile, puis il a supervisé les négociations avec les syndicats en vue de l'actuel accord de compétitivité qui court jusqu'en 2016.

Hasard du calendrier, 161 anciens salariés de PSA à Aulnay-sous-Bois ont contesté la même semaine devant les prud'hommes de Bobigny la régularité de leur licenciement par le groupe PSA Peugeot Citroën lors de la fermeture de leur usine en mai 2013, l'un des plus gros plans sociaux de ces dernières années...

Interrogé, notre secrétaire fédéral a dénoncé :

« C'est une très mauvaise nouvelle qui n'annonce pas des lendemains qui chantent à La Poste », selon le secrétaire général de Sud PTT, Nicolas Galepides. « Dorge sera en charge d'un service très particulier pour lequel nous avons toujours eu des gens du sérail, une mission universelle du service public, le courrier, les colis, qui n'a rien à voir avec l'industrie automobile. C'est le service qui a connu la plus grosse saignée en dix ans. Environ 40.000 personnes ont été virées, soit le plus gros plan social jamais vu en France. Dorge vient accélérer cette hémorragie, taper un peu plus dans le personnel mais on ne gère pas un service public qui a un lien intime avec la population comme on gère une usine automobile »...

<http://www.mediapart.fr/journal/economie/250615/philippe-dorge-le-cost-killer-de-psa-rejoint-la-poste>

LA DESTRUCTION DES FEMMES

Au réseau (ex Enseigne, ex Grand Public, ex Service Général, plus ou moins Banque Postale), il ne fait pas bon être « managé » en ce moment...

Les DET en prennent pour leurs grades !

En fait, une sorte de « tradition » du harcèlement s'est établie autour du poste de Directeur des ventes. Il n'y a pas si longtemps, un de ceux-ci s'est fait lourder comme un malpropre pour l'ensemble de ses saloperies.

Actuellement, un autre accumule les casseroles qui vont finir par bouillir au point que tout cela risque de déborder d'ici peu...

Ce jour, on entendra enfin,
Tous ceux qui crient sous les dents du monde,
Nous verrons les gratte-ciels d'où sortent les assassins ».

« DIES IRAE » Tristan Cabral

CANICULE

L'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) rappelle qu' « au-delà de 30°C pour une activité sédentaire, et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés. »

L'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) précise que « le travail par fortes chaleurs et notamment au-dessus de 33 °C présente des dangers... La canicule ou des conditions inhabituelles de chaleur sont à l'origine de troubles pour la santé voire d'accidents du travail dont certains peuvent être mortels. Les risques liés au travail par fortes chaleurs en été doivent être repérés et le travail adapté. »

Dans sa recommandation R 226, la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) rappelle qu'« **il est recommandé aux chefs d'entreprises de faire évacuer le personnel des bureaux quand les conditions d'hygiène et de sécurité deviennent mauvaises. Ces conditions sont les suivantes :**

Température résultante :

Été : 34°C

Hiver : 14°C

*Lorsque l'entreprise n'aura pas les moyens de déterminer la température résultante, il pourra être admis de prendre en première approximation une **température sèche maximale de 33 °C en été** et une température minimale de 16 °C en hiver. Il est précisé que la température sèche doit être mesurée à l'ombre dans des conditions normales de dégagement calorifiques des machines et des locaux par le personnel »*

Les employeurs doivent veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses salariés.

Ils doivent prendre les mesures de prévention des risques professionnels nécessaires et informer et former leurs salariés sur ces risques.

Ils doivent aussi respecter certaines règles dans l'aménagement et l'utilisation des locaux de travail.

Cette obligation de sécurité et de protection est qualifiée d'obligation de résultat par la jurisprudence engageant la responsabilité des employeurs négligents.

[L'instruction interministérielle DGS/DUS/DGOS/DGCS/ DGT/ DGSCGC/2015/166 du 12 mai 2015](#) relative au Plan National Canicule 2015 a rappelé cette obligation :

« Au regard des articles L. 4121-1 et suivants et articles R. 4121-1 et suivants du code du travail, les employeurs ont la responsabilité de prendre les mesures nécessaires visant à assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs de leurs établissements, en tenant compte notamment des conditions climatiques.

Le décret n°2008-1382 du 19 décembre 2008, relatif à la protection des travailleurs exposés à des conditions climatiques particulières, a notamment complété l'article R. 4121-1 du code du travail.

Celui-ci prévoit désormais que tout employeur doit prendre en considération les « ambiances thermiques », dont le risque de « fortes chaleurs », dans le cadre de sa démarche d'évaluation des risques, de l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER), et de la mise en œuvre d'un plan d'actions prévoyant des mesures correctives. »

L'ÉTÉ DES BLAIREAUX...

Est-ce que les épisodes caniculaires de cet été ont trop tapé sur le système de certain-e-s usager-è-s, car nous avons eu le droit à un drôle de panel de remarques aux guichets cet été.

Dans le top 3, citons :

- Une usagère âgée se présente au guichet pour retirer un objet. A la collègue qui lui demande à présenter ses papiers d'identité, elle tend une clé USB et lui déclare benoîtement : « *tout est là dedans !* ».

- Un usager vient chercher une LR/AR avisée à... Nancy ! Il exige de savoir immédiatement qui lui a envoyé... Mais va voir à Nancy, garçon !

- Un usager a envoyé un colis par internet. N'ayant pas de preuve de dépôt, il vient au guichet pour tenter, vainement, de photographier une collègue avec son paquet afin de « prouver » qu'il l'a bien envoyé tel jour par La Poste !.

C'est, assurément, comme vous pouvez le lire, un véritable florifère de comportement loufoque que nous avons subi cet été...

FIN DE LA RECONNAISSANCE DE NOS MÉTIERS

Le règne des « experts » touche à sa fin. La Poste organise discrètement leur sortie. Ces seigneurs l'exaspèrent... Et pour cause : Ils sont un obstacle à la privatisation en marche.

D'autant qu'avec leurs connaissances, leurs expériences, leurs pouvoirs sont autant de menaces de remises en cause stratégiques des choix en cours. Alors la solution est de refondre l'organisation RH de tous les métiers.

Loin d'être tous experts (surtout vu nos fiches de paie), si nous ne réagissons pas, c'est un appauvrissement supplémentaire du contenu de nos métiers, de nos activités qui nous attend. Gare à la dévalorisation de nos expériences, la banalisation de nos parcours professionnels qui se traduira par une fiche de poste allégée et simplifiée, un intitulé de métier sur la feuille de paie... générique, mais surtout aux conséquences graves : diminutions de salaires et d'indemnités, effets sur la fin de carrière au travers de la pénibilité entre autres. La moitié des fonctions RH actuellement recensée va disparaître. Le privé pratique ça depuis des années, tout simplement car la déqualification coûte moins cher, comme à la braderie.